



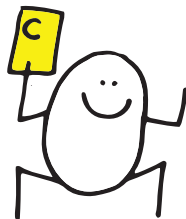
**Ma ville,
ma voix.**

Comment savoir si je peux voter ?

Dans le canton de Vaud, les personnes de nationalité étrangère peuvent voter, élire et être élues, comme les citoyen·ne·s suisses au niveau communal lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- avoir 18 ans révolus
- vivre en Suisse depuis au moins dix ans sans interruption avec une autorisation de séjour (B, C, N, F ou L)
- vivre dans le canton de Vaud depuis au moins trois ans avec une autorisation de séjour (B, C, N ou F)
- être domicilié·e dans une commune vaudoise avec une autorisation de séjour B ou C **au moment du vote**

Dès que vous remplissez ces conditions, vous êtes inscrit·e automatiquement dans le registre de la commune et recevez le matériel de vote à votre domicile.



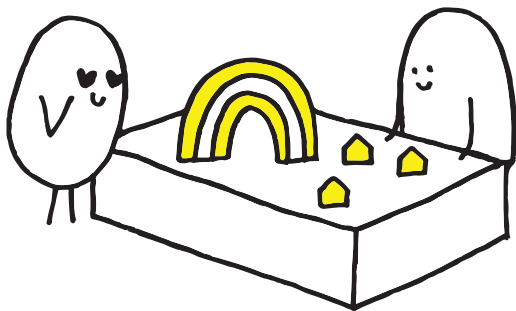
A quoi servent mes droits politiques ?

Participer à la vie politique de Vevey, c'est pouvoir :

Élire : choisir les candidat·e·s qui représentent le mieux votre point de vue lors des élections pour le Conseil communal et la Municipalité.

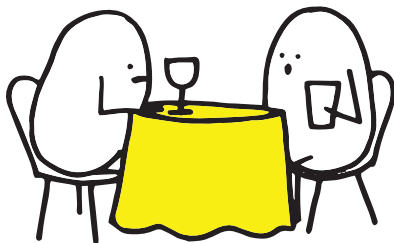
Être élu·e : se porter candidat·e pour le Conseil communal ou la Municipalité.

Voter : donner votre avis sur les objets de votations et prendre part aux décisions concernant la commune dans les différents domaines de la vie quotidienne : culture, sport, finances, sécurité, etc.



BEN, MOI JE
VOTE PAS!

TU VEUX LAISSER
LES AUTRES DÉCIDER
À TA PLACE...?!?



Comment voter ?

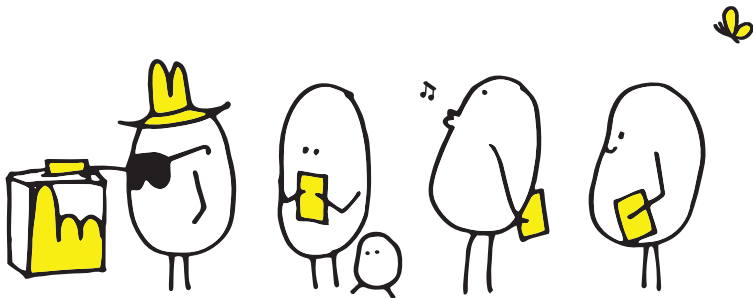
Dans le matériel de vote reçu à la maison, vous pouvez choisir entre les listes pré-imprimées des partis ou une liste vide à remplir avec les candidat-e-s de votre choix.

Vous pouvez vous renseigner sur les partis et les candidat-e-s avec leurs programmes que vous recevez à la maison ou en vous rendant à leur rencontre sur les stands qu'ils tiennent au marché avant les élections.

Après avoir rempli votre bulletin de vote en suivant les instructions, vous avez deux options :

- déposez votre enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de l'Hôtel-de-Ville (Rue du Lac 2) au plus tard jusqu'à 11h le dimanche de votation.
- envoyez l'enveloppe de vote par la Poste avec un timbre (attention l'enveloppe doit arriver au plus tard un jour avant le dimanche de votation).

Vous pouvez également vous rendre dans les bureaux de vote de l'Hôtel-de-Ville (Rue du Lac 2) le dimanche de votation entre 9h30 et 11h.



Comment fonctionne la commune de Vevey ?

Les communes vaudoises ont deux organes politiques avec chacun des rôles définis.

Le Conseil communal est responsable de contrôler la gestion de la commune. Il adopte le budget communal, les impôts locaux et les règlements communaux. C'est le pouvoir délibérant. A Vevey, il est composé de 100 personnes.

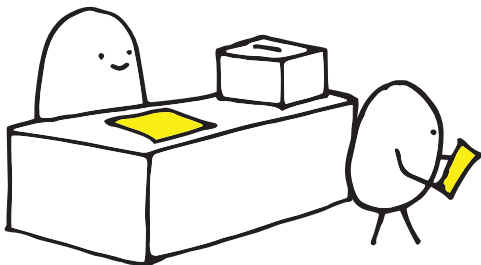
La Municipalité a pour mission d'appliquer les décisions du Conseil communal, de gérer les affaires quotidiennes et de diriger l'administration. C'est le pouvoir exécutif de la commune. A Vevey, il est composé de sept personnes (à partir de 2021) et est présidé par la syndique ou le syndic.

Tous les cinq ans, vous pouvez élire les candidate:s de votre choix ou vous porter candidat:e.



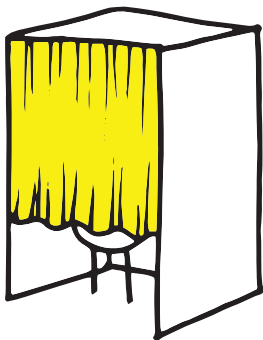
Bon à savoir !

- Votre vote est personnel.
- Vous pouvez choisir librement les candidat-e-s que vous souhaitez élire.
- Personne ne peut voter à votre place, que ce soit par procuration, en mettant votre bulletin de vote dans l'urne ou en écrivant pour vous. Dans ce cas, votre vote ne sera pas valable.



Ne pas oublier de :

- Compléter la carte de vote en la signant et en inscrivant votre date de naissance.
- Remplir le bulletin de vote à l'aide d'un stylo à encre bleue ou noire.
- Affranchir l'enveloppe si vous l'envoyez par la poste.



Lexique :

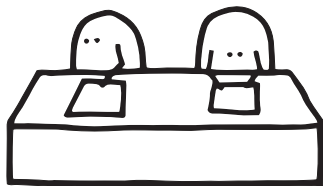
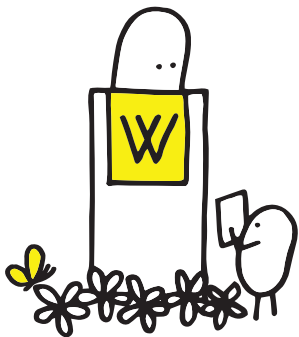
Électrice, électeur : personne pouvant voter et être élue.

Élection : permet de choisir les personnes qui représenteront les citoyen·ne·s au sein des autorités.

Pouvoir délibérant : pouvoir chargé de voter les lois.

Pouvoir exécutif : pouvoir veillant à exécuter les lois.

Votation : permet de se prononcer sur une question en y répondant par oui ou par non.



Qui contacter en cas de question ?

Le Bureau de l'intégration :

Rue du Simplon 14
1800 Vevey
021 925 51 85

Le Bureau d'information :

Rue du Lac 2
1800 Vevey
021 925 35 53

